

LE DEPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE

Présentation générale

Structure administrative

Responsable du département de musique ancienne :	Pascal Duc
	Tel : 33 (0)1 40 40 46 38
	Fax : 33 (0)1 40 40 45 00 (valable pour tout le département)
	pduc@cnsmdp.fr
Chargée de scolarité :	Josépha Da Silva Sousa
	Tel : 33 (0)1 40 40 45 50
	jdesousa@cnsmdp.fr
Mél valable pour tout le département :	baroque@cnsmdp.fr

Organisation pédagogique

Encadrement

Les quelques cinquante étudiant(e)s du département sont encadrés par 20 professeurs et 2 accompagnateurs. Chacune des classes d'instruments (discipline principale) est composée de 2 à 12 étudiant(e)s, qui bénéficient d'un cours par semaine, donné par le professeur. L'effectif des cours collectifs est, lui, plus variable .

Instruments enseignés

Les instruments enseignés en tant que discipline principale sont les suivants :

- ◆ cordes : violon baroque, alto baroque¹, violoncelle baroque, viole de gambe, contrebasse historique.
- ◆ bois : flûte traversière baroque, hautbois baroque, clarinette historique, basson ancien.
- ◆ cuivres : cor naturel
- ◆ luths et théorbe.
- ◆ clavecin et basse continue, pianoforte

La musique de chambre est également enseignée en tant que seconde discipline principale accessible aux étudiant(e)s déjà admis(e)s au Conservatoire dans une autre discipline principale.

Cycles de formation

Pour toutes les disciplines, la scolarité est organisée en deux cycles successifs :

- le 1^{er} cycle supérieur, d'une durée maximale de 3 ans, sanctionné par le Diplôme de 1^{er} cycle supérieur (ou Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) pour certaines disciplines) ;
- le 2^e cycle supérieur, d'une durée de 2 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle supérieur pour lequel la demande de diplôme valant grade de Master est en cours.

Les échanges Erasmus sont possibles dans l'un ou l'autre des deux cycles.

¹ En second cycle supérieur seulement

Modalités d'entrée²

PREMIER CYCLE SUPERIEUR

Les limites d'âge imposées aux candidat(e)s est de 26 ans³ :

Les épreuves d'admission se composent :

- d'une épreuve éliminatoire de formation musicale;
- d'une épreuve instrumentale d'admissibilité (10 à 15 mn);
- d'une épreuve instrumentale d'admission, incluant une épreuve de lecture à vue.

DEUXIEME CYCLE SUPERIEUR

Ce cycle, d'une durée de 2 ans, est ouvert :

- sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.
- sans concours aux étudiants titulaires du diplôme de 1^{er} cycle supérieur du CNSMD de Paris dans la même discipline ou la discipline apparentée avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention.

Les limites d'âge imposées aux candidat(e)s est de 30 ans⁴ :

N.B. : pour la musique de chambre, la moyenne des âges des membres constituant le groupe doit être de moins de 28 ans, aucun des membres ne pouvant avoir plus de 30 ans.

Les étapes de sélection pour l'entrée en 2^e cycle supérieur sont les suivantes :

- examen (par un jury interne) d'un dossier constitué des diplômes, du curriculum vitae et du projet du candidat ;
- épreuve instrumentale d'admissibilité;
- épreuve instrumentale d'admission.
- entretien.

Modalités de sortie⁵

PREMIER CYCLE SUPERIEUR

Le *Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)* pour certaines disciplines) est délivré après trois années maximum lorsque l'étudiant(e) a obtenu :

- le certificat d'instrument ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées ;
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaires optionnelle au choix.

DEUXIEME CYCLE SUPERIEUR

Le *Diplôme de deuxième cycle supérieur* (demande en cours pour diplôme *valant grade de Master*), délivré après une durée de 2 ans, est composé comme suit :

- le Prix d'instrument ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires requises
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques requises
- une mise en situation professionnelle

Structure des Diplômes de Premier et Deuxième Cycles Supérieurs

Cf. page suivante

² Ce point ne concerne que les candidats à un cursus complet.

³ âge au 01/10 de l'année du concours

⁴ âge au 01/10 de l'année du concours

⁵ Ce point ne concerne que les candidats à un cursus complet.

1er cycle supérieur

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	année 1 : 40,5 année 2 : 44,5 année 3 : 52,5	1 h	3 ans maximum	examens de contrôle en fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Formation Musicale	8	3 h	2 ans	Certificat
Analyse-instrumentistes	8	3 h	2 ans	Certificat
Lecture à vue	8	3 h	1 à 2 ans	Certificat
Musique de chambre/orchestre	12	sessions	1 à 3 ans	Attestation
Langue vivante	1	1 h 30	1 an	Certificat
Danse baroque	2	30 h	1 semestre	Attestation
Etude des traités « A »	2	30 h	1 semestre	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1,5	0 à 12 h	3 semestres	Attestation
Discipline complémentaire spécialisée	3	1h	1 an	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline complémentaire au choix	3	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou attestation

2^e cycle supérieur

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	année 1 : 36 année 2 : 40	1h	2 ans	1 récital chaque fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Musique de chambre/orchestre	8	sessions	2 ans	Attestation
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou attestation
Etude des traités « B »	8	3h		Certificat
Langue vivante	2	1 h 30	1 an	Certificat
<i>Disciplines spécifiques imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	3 h	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	2	0 à 12 h	1 an	Attestation
Mise en situation professionnelle	10	variable	1 ou 2 ans	Attestation

Déroulement du cursus

Les étudiant(e)s sont libres de choisir à quel stade du cursus ils souhaitent commencer l'étude de la discipline complémentaire optionnelle, sous réserve de l'avoir validée dans les délais impartis.

Choix du programme d'études pour les séjours d'études de courte durée

Les tableaux figurant ci-dessus illustrent le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les étudiant(e)s réguliers.

Le programme des étudiant(e)s effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'étudiant, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

En général, ce programme est composé de la discipline principale et de trois ou quatre disciplines complémentaires.

Les cours collectifs à dominante pratique, tels que l'orchestre, le chant choral ou la musique de chambre sont plus particulièrement recommandés aux étudiant(e)s temporaires dans la mesure où :

- ils nécessitent des compétences moins importantes en français;
- ils facilitent et accélèrent l'intégration des étudiant(e)s temporaires.

Les crédits ECTS sont affectés selon la procédure explicitée dans les tableaux ci-dessus.

Description des unités d'enseignement

Disciplines principales

INSTRUMENT

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h avec le professeur

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure de l'instrumentiste :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle et collective ;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;
- aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie ;
- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;
- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- **Examen de contrôle** (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :
exécution instrumentale d'une durée moyenne variant de 20 mn en 1^{ère} année à 40 mn en 3^{ème} année.
Notation : mention TB, B, AB.
- **Récitals** (en 2^e cycle supérieur) :
 - en 1^{ère} année de 2^e cycle supérieur : le programme-type, d'une durée de 30 à 45mn, comprend une partie au choix du candidat et une ou deux oeuvres imposées, incluant une oeuvre contemporaine.
Ce programme peut toutefois varier selon les spécificités de chaque instrument.
 - en 2^e année de 2^e cycle supérieur : récital libre.*Récompense : mention TB, B, AB.*

Disciplines complémentaires imposées cycle supérieur

1^{er}

ANALYSE (instrumentistes) 'A' ou 'B'

Durée : 2 ans **Nombre d'heures hebdomadaires :** 3h **ECTS :** 8

Objectifs / contenu : l'analyse musicale doit notamment permettre à l'étudiant d'acquérir une véritable compréhension de l'ensemble des œuvres abordées en classe, de styles, d'époques et de genres variés ; plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique instrumentale. A cette fin, les œuvres étudiées en classe sont en relation avec la pratique instrumentale des étudiant(e)s.

Admission : affectation dans le niveau 'A' ou 'B' selon les résultats des test d'orientation à l'entrée.

Evaluation :

- ♦ **examen intermédiaire (fin de 1^{ère} année) :** identique pour les certificats 'A' et 'B'
 - commentaire dirigé avec analyse formelle simple à l'oreille;
 - analyse sur partition (un schéma harmonique général sera demandé)*Notation : la note obtenue entre pour 1/3 dans la note finale du certificat A ou B.*

◆ examen final (fin de 2^{ème} année) :

• *Certificat 'A'*

- commentaires d'écoute (trois extraits diffusés trois fois chacun) ;
- analyse d'une oeuvre (après écoute avec partition) ;
- questions relatives aux instruments et/ ou aux voix après écoute d'un fragment de partition d'orchestre.

• *Certificat 'B'*

- épreuves écrites :

- analyse d'une oeuvre (après écoute avec partition) ;
- reconnaissance et notation de mémoire de thèmes ou d'éléments musicaux.

- épreuve orale : commentaire d'écoute sans partition (mise en loge : 40mn).

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

FORMATION MUSICALE

Durée : 1 an **Nombre d'heures hebdomadaires :** 1 à 3h selon les modules **ECTS :** 8

Objectifs/ contenu : ce cours se décompose en trois modules (lecture chantée, lecture rythmique, formation de l'oreille).

Evaluation :

- Formation de l'oreille : reconnaissance d'accords, de cadences et de tonalités; dépistage de fautes et reconnaissance de parties manquantes à partir d'un choral; dictée à une et deux voix, etc. (*note sur 60 points*)
- Lecture chantée : une lecture chantée (clé de sol ou fa) d'après une mélodie simple, avec ou sans battue, et accompagnée au piano (préparation égale au temps de passage). (*note sur 10 points*)
- Lecture rythmique : une ou deux lectures rythmiques (clé de lecture au choix du candidat) avec battue, parlées avec ou sans le nom des notes (préparation égale au temps de passage) (*note sur 10 points*)

Notation et récompense : la somme des points obtenus aux trois épreuves ci-dessus détermine l'obtention d'une mention (TB, B, AB).

LECTURE A VUE

Durée : 1 ou 2 ans **Nombre d'heures hebdomadaires :** de 30 mn à 1 h selon l'instrument

ECTS : 8

Objectifs/ contenu : ce cours consiste globalement en :

- un travail de lecture instrumentale permettant l'acquisition des réflexes de la lecture et d'une compréhension musicale rapide d'une partition.
- un travail individuel et collectif préparatoire à l'orchestre et permettant d'accroître la connaissance du répertoire et de faciliter l'apprentissage du jeu collectif.

Le répertoire d'orchestre, le travail de pupitre, les exercices pratiques de transposition, l'apprentissage du rôle de chef d'attaque feront l'objet d'un travail plus ou moins intense selon l'instrument étudié.

Evaluation (examen final) : exécution de traits d'orchestre/ déchiffrage avec ou sans accompagnement/ exercices de transposition pour les instruments concernés.

DANSE BAROQUE

Durée : 1 an **Volume horaire :** 10 séances de 3 heures **ECTS :** 2

Objectifs/ contenu : initiation à la danse baroque d'après les traités d'époque. Réflexion sur l'interprétation musicale en rapport avec le mouvement corporel. Application dans la pratique instrumentale et vocale.

Evaluation : attestation

TRAITES « A »

Durée : 1 an **Volume horaire :** 10 séances de 3 heures **ECTS :** 2

Objectifs/ contenu : à travers la lecture des traités, l'écoute et l'analyse des oeuvres, les exposés d'étudiant(e)s et les visites à la Bibliothèque Nationale, au Musée du Louvre et au Musée de la Musique, ce cours aborde l'étude:

- de l'ornementation à la française et à l'italienne;
- de l'improvisation et la découverte des styles d'interprétation;

Evaluation : certificat

LANGUE VIVANTE

ECTS : 1

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout étudiant qui ne peut attester d'un niveau B1 en 1^{er} cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

ECTS : 1,5

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psycho-corporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

Disciplines complémentaires imposées à certaines disciplines

ACCORD ET TEMPERAMENTS

(clavecin et basse continue, pianoforte)

Durée : 1 an **Nombre d'heures hebdomadaires :** 45 mn **ECTS :** 3

Admission : étudiants en clavecin et pianoforte

Objectifs/ contenu : connaissance théorique et pratique de la problématique des échelles d'intonation (époques Renaissance, Baroque et Classique).

Evaluation : attestation ou certificat

ALTO BAROQUE

(violon baroque)

Durée : 1 an **ECTS :** 3

Admission : étudiants en violon baroque

Objectifs/ contenu : initiation à l'alto baroque et connaissance de son répertoire. Participation à une ou plusieurs sessions d'orchestre ou ensemble de musique de chambre (musique ancienne) à l'alto baroque

Evaluation : attestation

Disciplines complémentaires imposées et disciplines spécifiques 2^e cycle supérieur
--

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle **ECTS :** 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnement sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Evaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ETUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout étudiant à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'étudiant au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 étudiants, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Evaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU METIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle **ECTS :** 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Evaluation : Certificat

INITIATION A LA PEDAGOGIE

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 2

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les étudiants qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Evaluation : Attestation

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout étudiant qui ne peut attester d'un niveau B2 en 2^e cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

ECTS : 10

Durée : toute la scolarité

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux étudiants d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

Evaluation : Attestation

TRAITES « B »

Durée : 1 an **Nombre d'heures hebdomadaires** : 3 heures en 2^e année **ECTS** : 8

Objectifs/ contenu : à travers la lecture des traités, l'écoute et l'analyse des oeuvres, les exposés d'étudiant(e)s et les visites à la Bibliothèque Nationale, au Musée du Louvre et au Musée de la Musique, ce cours aborde l'étude des méthodes instrumentales et des textes théoriques de l'époque baroque.

Evaluation : certificat

Disciplines communes aux deux cycles

MUSIQUE DE CHAMBRE (discipline complémentaire)

Durée : à effectuer sur la durée du cursus. Organisée en sessions

ECTS : 1^{er} cycle : 12 - 2^e cycle : 8

Objectifs/ contenu : pratique la plus variée et la plus ouverte possible de la musique de chambre au niveau du répertoire, de la formation instrumentale, et de la pluralité de l'enseignement.

Evaluation : les étudiants ont pour obligation de donner quatre prestations publiques (trois pour les instruments à répertoire restreint). Cette audition ne peut pas être validée si le niveau est jugé insuffisant. A l'issue du nombre d'auditions requis, et après avis des responsables pédagogiques, l'étudiant obtient une attestation.

ORCHESTRE (pour les instruments concernés)

Durée : à effectuer sur la durée du cursus. Organisée en sessions. 2 à 3 sessions par an en moyenne

ECTS : 1^{er} cycle : 12 - 2^e cycle : 8

Modalités : travail par sessions sous la direction de chefs invités ou de professeurs du CNSMDP.

Objectifs/ contenu : préparer à la vie professionnelle de musicien d'orchestre, en développant l'attention à un chef, l'écoute et l'esprit collectif. Développement de la connaissance du répertoire.

Evaluation : contrôle continu de la participation + prestation publique.

LISTE DES PROFESSEURS

Clavecin et basse continue

Olivier Baumont (clavecin)
Blandine Rannou (basse continue)

Instruments

Eric Bellocq (luths et théorbe)
Bruno Cocset (violoncelle baroque)
Patrick Cohen (pianoeforte)
Christophe Coin (violoncelle baroque et viole de gambe)
François Fernandez (violon baroque - baroque violon) (alto, option)
Claude Maury (cor naturel)
Eric Hoeprich (clarinette historique)
Richard Myron (contrebasse historique et violone)
Michel Henry (hautbois baroque)
Jan de Winne (flûte traversière baroque)
Giorgio Mandolesi (basson baroque)

Musique de chambre

Kenneth Weiss

Etudes des traités et ornementation

Jean Saint-Arroman
Jan de Winne

Accords et tempéraments

Emile Jobin (clavecin et pianoeforte)

Danse baroque

Irène Ginger

Serpent (option)

Michel Godard

Basse continue, option

Pierre Cazes

Accords et tempéraments, option

Pierre Cazes

Clavecin (option organistes)

Françoise Marmin

Accompagnateurs

Laure Vovard, clavecin
Soo Hyun Park, pianoeforte